



Fondation Les Lilas

Ancr'âge

Ateliers pré et extrascolaires

Parascolaire



Les lilas
fondation



Table des matières

Charte	2
Valeurs.....	3
Pédagogie institutionnelle	5
L comme lieu.....	5
L comme Limite.....	6
L comme Loi.....	8
L comme Langage	9

Charte

Notre mission est d'accompagner au travers d'ateliers ludiques et pédagogiques, des enfants âgés entre deux ans et dix ans. Des activités telles que des moments de partages intergénérationnels, des ateliers créatifs et des sorties en extérieurs sont proposés.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires¹. Tous les matins entre 8h30 et 11h25 (les enfants âgés de deux à quatre ans ont la priorité) et les après-midis entre 13h30-17h20 (les enfants scolarisés ont la priorité). Une ouverture entre 7h30-8h30 ainsi qu'une table de midi sont proposées aux parents pour les enfants qui ont besoin d'être accueillis pendant ces horaires-là.

Nous accomplissons notre mission de manière professionnelle en collaboration avec différents acteurs et ressources de la région. En effet, nous avons à cœur de décroiser nos institutions et de créer des ponts entre les différentes ressources, qu'elles soient des ; associations, fondations ou organisations sportives/loisirs de Val-de-Ruz.

La Fondation Les Lilas possède un EMS, des appartements avec encadrement et un foyer de jour pour aînés, ainsi, nous collaborons étroitement avec ces différentes entités pour créer des moments d'échanges intergénérationnels. D'ailleurs, les ateliers Ancr'âge partagent le même palier que le foyer de jour Les Lilas, ce qui est propice aux échanges transgénérationnels.

Notre préoccupation majeure est de proposer un accompagnement qui répond aux besoins spécifiques de chaque enfant. Pour ce faire, nous privilégions les petits groupes de maximum 10 enfants. De plus, les éducateurs ont la tâche de mettre au centre de leur préoccupation le bien-être des enfants et de les accompagner en respectant leur rythme.

¹ Fermeture annuelle : 1 ère semaine des vacances de Noël et deux dernières semaines des vacances d'été

Etant sensible à notre environnement et souhaitant le préserver, nous nous engageons à limiter notre empreinte carbone, au travers différentes actions, telles que le tri des déchets et privilégier une alimentation bio et locale.

Notre but est de sensibiliser les enfants au fait de prendre soin de la nature, de l'autre et surtout de soi.

Pour conclure, la finalité de nos engagements vise à l'épanouissement et la valorisation de chaque enfant.

Valeurs

- **Humaniste et Familiale**

A l'instar de la fondation les Lilas, les ateliers ancr'âge continuent à défendre les mêmes valeurs humanistes et familiales. Un accompagnement qui se veut être au plus proche des besoins des enfants dans un cadre de vie familial où personnes âgées et enfants se croisent autour de moments de partages.

- **Solidarité citoyenne**

La solidarité intergénérationnelle et le sens de la citoyenneté font partie de nos valeurs. Les ateliers ancr'âge s'intègrent à la vie du village et de la commune.

- **Bienveillance et authenticité**

Le respect de soi et de l'autre sont des fondamentaux. Savoir s'écouter, apprendre à décoder ses émotions et l'authenticité sont les premiers pas à entreprendre. Pour ce faire, nous proposons un accompagnement spécifique et adapté à chaque enfant qui permet de respecter le rythme de chacun.

- **Le lien social, lien intergénérationnel**

Les enfants sont amenés à partager des moments intergénérationnels avec la population âgée accueillie par la fondation, ceci, dans le respect des envies et du rythme de chacun.

- **Protection de l'environnement et ouverture sur l'extérieur**

La structure s'engage à limiter son empreinte carbone au travers diverses actions telles que, le tri des déchets, privilégier de la nourriture bio et locale et l'utilisation de matériel de récupération pour les activités bricolages. De plus, les enfants sont sensibilisés à la protection de l'environnement. Des sorties en extérieur sont au programme tous les jours, sauf exceptions liées à des événements « extraordinaires ».

- **Non-jugement et tolérance**

Tout enfant peut être accueilli dans la structure, aucune discrimination n'est tolérée.

- **Pouvoir d'agir**

Les éducateurs ont la tâche d'accueillir les spécificités de chaque enfant en rendant l'environnement accessible. De plus, ils encouragent le pouvoir d'agir en permettant aux enfants d'être à l'écoute de leurs besoins. Ceci dans l'idée d'une approche centrée sur l'accueil du « ici et maintenant ».

Pédagogie institutionnelle

Les quatre L, Lieux – Limite – Lois – Langage sont les concepts de notre pédagogie institutionnelle.

L comme lieu

Les ateliers ancrés sont pensés de telle façon à ce que les enfants puissent s'approprier les lieux. Ainsi, le mobilier peut être déplacés au grès des besoins.

Les enfants évoluent dans un appartement lumineux disposant d'un espace adapté aux activités diverses et d'une mezzanine propice aux moments calmes et aux moments d'échanges.

De plus, le vestiaire et l'entrée indépendants sont là pour accueillir les enfants de façon à marquer le passage dans les locaux de l'atelier. Les enfants disposent d'un sanitaire propre à leur usage.

De surcroît à l'appartement dédié à l'atelier, les enfants sont amenés à rendre visite aux personnes âgées de l'accueil de jour situé sur le même palier. Evidement, ces visites sont toujours accompagnées par un éducateur. Des règles strictes sont définies quant à l'usage de ce lieu d'accueil.

Extra-muros, attenant à l'atelier, une salle communautaire est utilisée pour la table de midi et pour les activités nécessitant une superficie plus conséquente d'accueil.

En extérieur, les enfants ont à disposition un jardin qu'ils partagent avec l'EMS Les Lilas. Un poulailler, des jardins potagers et des espaces verts entourés d'une clôture offrent un environnement sécurisé et varié. Sur les hauteurs du jardin, un lieu de rencontre créé spécialement pour favoriser la vie et les liens sociaux entre les différentes structures d'accueil alentour est aussi ouvert aux enfants.

L comme Limite

La liberté ne peut être effective que lorsqu'il y a des règles claires posées et respectées. Dans l'idée de construire un cadre sécurisant tout en étant propice aux expériences et aux rencontres, les ateliers ancrés proposent un règlement qui soit en accord avec ses valeurs.

Les limites temporelles

A noter que le cadre horaire est posé principalement à travers la planification de l'accueil (cf. document usuel).

Qu'il s'agisse des ateliers du matin, de la table de midi ou de l'atelier de l'après-midi, une attention particulière est donnée aux moments de transitions. L'arrivée et le départ sont des moments où le calme et l'accueil des émotions sont privilégiés, ceci afin de permettre à chaque enfant de se sentir écouté et le plus serein possible. Pour l'éducateur, il s'agit de s'adapter au rythme de chaque enfant. Pour faciliter ce moment, des rituels peuvent être mis en place suivant la demande, par exemple, l'utilisation de vignettes émotions, des chansons et de lectures etc.

Le matin, les ateliers (8h30-11h25)

Les enfants sont accueillis aux ateliers entre 8h30 et 9h00 et peuvent quitter les locaux dès 11h15 avec la personne ayant l'autorité parentale.

A noter que pour la tranche horaire de 7h30 à 8h30, les enfants sont accueillis dans la salle communautaire (Rue Ami-Girard 3) et peuvent être accueillis entre 7h30 et 7h45.

La table de midi

Les enfants peuvent être accueillis dès 11h45 à la table de midi dans la salle communautaire. Pour les enfants scolarisés à Chézard et pour qui les parents ont fait la demande, l'éducateur du jour va les chercher à la sortie de l'école et il en va de même pour les enfants scolarisés à Dombresson où un service de « voiturage » est aussi organisé.

Si les parents ont fait la demande, les enfants ayant l'école l'après-midi (Chézard-St-Martin ou Dombresson) sont reconduits au collège par un éducateur. Pour les autres, ils peuvent quitter la table de midi dès 13h15.

L'après-midi, les ateliers extra-scolaires ou préscolaires (13h30-17h20)
Les enfants sont accueillis entre 13h30 et 14h00. Ils peuvent quitter la structure dès 17h00 avec la personne ayant l'autorité parentale.

IMPORTANT :

L'accueil accepte qu'un enfant quitte la structure avec un individu de son réseau uniquement si les personnes ayant l'autorité parentale ont préalablement prévenues l'éducateur responsable du jour et que la personne venant chercher l'enfant puisse présenter sa carte d'identité.

Les enfants âgés de neuf ans et plus peuvent rentrer chez eux seuls. Pour les plus petits, il s'agit de discuter avec les parents afin de nous assurer de la sécurité de l'enfant.

Nous demandons aux parents de venir chercher leurs enfants aux heures indiquées soit au plus tard à 11h25 pour les ateliers du matin et 17h20 pour les ateliers de l'après-midi. Si les parents ne respectent pas ces conditions, ils doivent être conscient qu'ils risquent de ne pas obtenir un retour complet de la journée de leur enfant ou en cas de retard répétés, les ateliers anc'r'âge peuvent se permettre de demander des dédommagements financiers.

Du point de vue sécuritaire, l'accueil doit avoir à disposition les numéros des parents ou des personnes responsables des enfants afin de pouvoir les contacter en cas de besoin (retard – absence – maladie).

Les limites spatiales

Les ateliers préscolaires et extrascolaires se déroulent dans un appartement spécifiquement dédié. Toutefois, le projet défend des valeurs de solidarité intergénérationnelle, de ce fait, les enfants sont en contact avec des personnes âgées fréquentant l'accueil de jour, des personnes âgées de l'EMS et des locataires des appartements avec encadrement. Nous collaborons aussi avec les autres parascolaires de la région et l'école obligatoire du Val-de-Ruz.

En ce qui concerne ces moments d'échanges multigénérationnels, les enfants évoluent dans les locaux de l'accueil de jour, plus particulièrement dans les salles de vie (salon et salle à manger) qui sont des lieux ouverts. Ainsi, l'éducateur responsable ne perd pas le contact visuel avec les enfants.

Les enfants doivent prévenir l'éducateur responsable s'ils souhaitent utiliser le WC du lieu d'accueil des aînés. A noter que les personnes-âgées sont elles aussi accompagnées par un éducateur/animateur responsable.

En ce qui concerne l'extérieur, comme cité précédemment, les ateliers disposent d'espaces verts clôturés, ce qui offre un cadre sécurisant. Toutefois, de part ses valeurs, les ateliers sont amenés à sortir de ce cadre en allant visiter divers lieux (balade en forêt, visite d'Evologia) et en se rendant à des événements en lien avec la vie locale (exposition, foire etc.). De ce fait, chaque enfant aura à respecter un règlement rappelé par l'éducateur responsable avant chaque sortie. Des règles très concrètes, telles que : On ne court pas sur les trottoirs/routes, on donne la main à un copain, on écoute l'éducateur et on respecte le règlement, lorsque l'éducateur prononce le mot « STOP » on fait les statues.

Lorsque l'éducateur responsable souhaite sortir avec l'atelier préscolaire en dehors de l'espace clôturé, il doit être accompagné au minimum par un/e apprenti/e socio-éducatif/ive.

En inscrivant leur enfant à Ancr'âge, les parents acceptent que leur enfant soit véhiculé avec les véhicules de la Fondation Les Lilas.

Les limites symboliques

Evidement, « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Ainsi, il y a des règles de bonnes conduites que l'éducateur définit avec le groupe et explicite dès que cela est nécessaire. Des droits et des devoirs que les enfants, l'éducateur et les parents s'engagent à respecter, à l'image du respect de l'autre, du non-jugement et de la bienveillance. Pour ce faire, des moments de régulation de groupe sont menés. Suivant l'âge des enfants, la forme est différente, des moments d'échanges verbaux comme des ateliers d'expressions non-verbales peuvent être envisagés.

Le respect des locaux et des autres bénéficiaires de prestations est aussi fondamental.

L comme Loi

Ici nous distinguons deux types de lois ; les lois négociables et les lois non négociables.

Les lois non négociables, sont des lois auxquelles les enfants comme les adultes sont soumis. S'il y a transgression de ces lois, une sanction proportionnelle et ayant du sens sera posée.

- Interdiction de violence physique ou morale : Tout dérapage physique ou verbal allant à l'encontre du respect de l'autre doit être banni. Plus précisément, il est question de violence physique, morale et sexuelle. Cet interdit assure la sécurité et la survie des individus et du groupe. Il est question de garantir l'intégrité physique et morale de toutes les personnes fréquentant les lieux.

Il est important de valoriser la verbalisation afin que chaque enfant se sent le droit de dire ce qu'il pense et ressent afin de se sentir exister, écouter et respecter.

Les lois négociables sont celles mises en place ou discutées en commun entre les enfants et l'éducateur. Il s'agit des règles de vie. Pour les plus petits, l'utilisation d'images symboliques est préconisée.

Les sanctions sont définies en groupe en même temps que l'élaboration des règles. Une sanction est donnée lorsqu'une règle a été transgressée.

Il y a des règles de vie officielles identifiées de manière propre à l'accueil et affichées dans l'espace de vie. Autour de cela, chaque groupe pourra modifier et teinter ces règles en accord avec l'éducateur du jour.

L comme Langage

L'expression verbale et non verbale sont des éléments centraux. L'accueil privilégie des espaces de paroles propices à l'expression. Sont mis en place des ateliers d'expression corporel, à l'image de la danse ; des ateliers d'art créatif ; des ateliers de cuisine ainsi que des ateliers d'expression verbale à travers des ateliers théâtre et de régulation de groupe.

Pendant les moments calmes, il est demandé aux enfants de chuchoter pour respecter ces moments là mais en dehors de ces instants, les enfants sont encouragés à laisser libre cours à leur expression.

Le cadre de bienveillance et de respect est bien sûr à honorer. « On peut tout dire à condition de savoir le dire avec bienveillance ».

La Chaux de Fonds, le 20 Septembre 2020

Schlund Sophie